



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 022

Séance du 18 février 2020



PROJET DE TERRITOIRE

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 30, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Anne WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Marie LE GUIADER ; Jean-Louis DELARBRE ; Jean-Claude VACHON

Ayant donné procuration : Nicole DECHEZLEPRETRE à Jean-Luc LEGER ; Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS ; Isabelle PISANI-LAYCURAS à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN à Corinne TERRADE.

Absents : Philippe GILLIER ; Renée NICOUX ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Michel DIAS ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

La réalisation d'un projet de territoire, bien que non obligatoire, est un engagement fort qui a été pris au début du mandat en cours. Ce travail intitulé « Creuse Grand Sud Horizon 2030 » a été mené à bien en régie par les services de la communauté de communes, s'appuyant sur le Conseil de Développement (CODEV).

Trois enjeux majeurs se dégagent du projet de territoire, annexé à la présente délibération :

1. Un territoire d'accueil
2. Un territoire où il fait « bien vivre »
3. Un territoire pour tous et par tous

A l'issue de cette 1^{ère} phase de travail, il convient ainsi pour Creuse Grand Sud de se donner des orientations stratégiques tenant compte des stratégies déjà engagées avec les partenaires tels que la Région, le Département et l'Etat.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité (ABSTENTION : Mme SIMONEAU)

- **APPROUVE** le Projet de Territoire « Creuse Grand Sud Horizon 2030 » de la Communauté de communes, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 18 février 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le **03 MARS 2020**

PUBLIEE le **03 MARS 2020**

Jean-Luc LEGER,

Président

